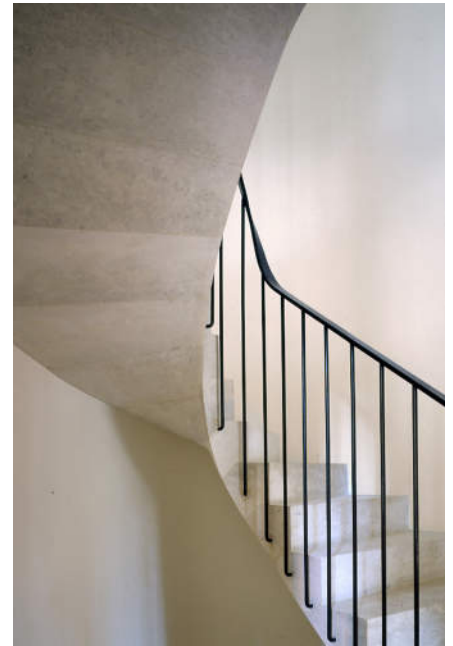


# Domaine vinicole de Seguemagne

Le Thoronet, France

Maîtrise d'ouvrage	Privée
Maîtrise d'oeuvre	BARTHELEMY GRINO : Architecte mandataire
Mission	Mission complète
Nature	Réhabilitation
Programme	Domaine vinicole
Statut	Réalisé
Année	2004
Coût	4 M€ HT
Surface	1970 m <sup>2</sup>
Crédits	Hélène Binet



En Provence, dans les méandres de l'Argens, entre vignobles et forêts, le hameau vinicole de Séguemagne était de ceux qui relevaient de l'abbaye du Thoronet, édifice emblématique du patrimoine cistercien.

Aujourd'hui occupé par un couple de Britanniques passionnés d'art, le hameau de Séguemagne est un ensemble composite juxtaposant des corps de bâtiments resserrés d'échelles différentes. Le projet a d'abord consisté à réparer les différents corps en respectant leur cohérence typologique et structurelle. Agrégé de manière empirique, selon les nécessités du temps – usages, vents ou topographie –, cet ensemble compact associe aujourd'hui des constructions basses à usage domestique à de vastes dépendances agricoles transformées en pièces de vie. Ponctuant de leur amplitude le groupement irrégulier que forme le hameau, ces pièces spacieuses aux volumes préservés mettent

en relation les niveaux supérieurs privatifs au rez-de-chaussée de l'ensemble destiné principalement aux activités communes. Elles s'inscrivent dans les parcours imaginés, à la fois fonctionnels et poétiques, nécessaires à l'usage de cette bâtisse vaste et complexe. Se distinguant du traitement traditionnel des petits bâtiments, le traitement des baies des anciennes dépendances se caractérise par sa volonté d'effacement, dissimulant les grands châssis ouverts dans l'épaisseur des parois ou de la colline, offrant ainsi l'opportunité, à l'image de la cuisine, de dilater les pièces au-delà de leur limite physique. Constitués par de fortes pièces de chêne brut, les charpentes et les pans de toiture d'orientations changeantes sont visibles dans chacune des pièces et unifient l'ensemble par leur matérialité à la fois massive et chaleureuse.

